



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°58

Réunion du 12 mai 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

COUPE DE FRANCE 2026 / 2027

2^{ème} Tour

55640018 HOMENETMEN FRANCE A. 1 / BOISSY UJ 1 du 24/05/2026

Demande de HOMENETMEN FRANCE pour avancer le match le mardi 19 mai 2026 à 20h45, sur le Parc des Sports n°21 Plaine Sud à CHOISY LE ROI, au motif que le club organise un tournoi durant le week-end. La Commission ne peut valider l'horaire de 20h45, car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé. A défaut d'accord pour un autre horaire avec l'UJ BOISSY, la rencontre sera inversée.

55640020 MNVDB FC 1/ AMICALE MONTEREAU AS 1 du 24/05/2026

Demande de MNVDB FC pour avancer le match le mercredi 20 mai 2026 à 20h00, au motif d'un tournoi organisé le 24 mai 2026 sur les installations. Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'AMICALE MONTEREAU. A défaut, cette rencontre sera inversée.

55640066 MFC 1871 1 / BONDY AS 1 du 24/05/2026

Demande de MFC 1871 pour avancer le match le samedi 23 mai 2026 à 19h30. Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'AS BONDY.

SENIORS – CHAMPIONNAT**53393714 VILLEJUIF US 2 / CESSON VERT ST DENIS ES 1 du 10/05/2026 (R3/A)**

La Commission,
après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 47^{ème} minute de jeu, en raison de l'impraticabilité du terrain,
Courriel de l'US VILLEJUIF demandant à jouer le mercredi 13 mai 2026 à 20h30, sur le stade Louis DOLLY à VILLEJUIF, avec accord de CESSON VERT ST DENIS ES,
par ces motifs,

donne match à rejouer le mercredi 13 mai 2026 à 20h30.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participations des joueuses lors d'un match à rejouer :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

53393855 AMICALE MONTEREAU AS 1 / MASSY 91 FC 1 du 10/05/2026 (R3/B)

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (FMI, rapports de l'arbitre, courriel de MASSY 91 FC accompagné de justificatif),

Considérant que le match n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de MASSY 91 FC consécutive à la panne d'un minibus,

Considérant que les pièces versées au dossier ne font pas état de la présence de joueurs de MASSY 91 FC sur le lieu du match,

Par ces motifs,

donne match perdu par forfait à MASSY 91 FC.

MONTEREAU : 3 points : 5 buts ;

MASSY 91 FC : - 1 point ; 0 but.

53393453 NANTERRE ES 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 17/05/2026 (R2/C)

Demande de NANTERRE ES pour avancer le match le samedi 16 mai 2026 à 18h00, avec accord de MEAUX ACADEMY CS.

Ces changements consistant à avancer la date du match, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53393719 SAINT CLOUD FC 1 VILLEJUIF US 2 du 17/05/2026 (R3/A)

Demande de SAINT CLOUD FC, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 14h00, avec accord de l'US VILLEJUIF.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53393860 MAISONS ALFORT FC 1 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 17/05/2026 (R3/B)

Demande de MAISONS ALFORT FC, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 16h00, avec accord de l'AF GARENNE COLOMBES.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour l'accession en division supérieure, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53394087 RC ARGENTEUIL 1 / HARDRICOURT US 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de RC ARGENTEUIL, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 16h00, avec accord de l'US HARDRICOURT.

Cette rencontre n'ayant pas d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53394085 SARCELLES AAS 2 / ST OUEN L'AUMONE AS 2 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de l'AAS SARCELLES, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 16h00, avec accord de ST OUEN L'AUMONE AS.

Cette rencontre n'ayant pas d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

U20 – CHAMPIONNAT

53446993 – PARIS UNIVERSITE CLUB / A.C.B.B. du 10/05/2026 (R2/A)

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,

Considérant que le match a été arrêté à la mi-temps en raison de l'impraticabilité du terrain,

Par ce motif,

Donne ce match à rejouer le jeudi 14 mai 2026 à 15h00.

U18 – CHAMPIONNAT

53394444 RC ARGENTEUIL 1 / FC 93 BOBIGNY 2 du 17/05/2026 (R1)

Demande de RC ARGENTEUIL, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 14h00, sur le stade du Coudray à ARGENTEUIL, avec accord de FC 93 BOBIGNY.

Accord de la Commission, la rencontre n'ayant pas d'enjeu sportif pour la montée ou descente de division.

53399417 SARCELLES AAS 2 / JOINVILLE RC 1 du 17/05/2026 (R2/B)

Demande de SARCELLES AAS, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 12h00, avec accord de RC JOINVILLE.

Ce changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53399416 SENART MOISSY 1 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 17/05/2026 (R2/B)

Demande de SENART MOISSY pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 13h30, avec accord de JEUNES AUBERVILLIERS.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la montée en division supérieure, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53394576 HOUILLES AC 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 17/05/2026 (R2/A)

Demande de HOUILLES AC pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 14h00.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. »

Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la descente en division inférieure, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53399550 VILLEJUIF US 1 / ISSY FC 1 du 17/05/2026 (R3/A)

Demande de VILLEJUIF US, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00, avec accord de FC ST BRICE.
Accord de la Commission, la rencontre n'ayant pas d'enjeu sportif pour la montée ou descente de division.

53399552 FC FLEURY 91 2 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 17/05/2026 (R3/A)

Demande de FC FLEURY 91, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h30, avec accord d'ANTONY FOOT.
Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

53395120 VILLETANEUSE CS 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de VILLETANEUSE CS, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 11h00, avec accord de CERGY PONTOISE FC.

Ce changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53399551 ES SEIZIEME 1 / ULIS CO 1 du 17/05/2026 (R3/A)

Demande de l'ES SEIZIEME, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00, avec accord de ULIS CO.

Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

53395119 RC ARGENTEUIL 2 / ST MAUR VGA 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de RC ARGENTEUIL, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 12h00 (**dérogation annuelle**)

Ce changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53395116 PARIS UNIVERSITE CLUB 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de PARIS UNIVERSITE CLUB, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00, avec accord de MEAUX ACADEMY CS.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53395118 MARLY LA VILLE ES 1 / ST BRICE FC 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de MARLY LA VILLE ES, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 13h30, avec accord de FC ST BRICE.

Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

53395115 US TORCY PVM US 2 / CHARENTON CAP 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de l'US TORCY PVM, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CHARENTON CAP ; l'enjeu sportif pour la descente en division inférieure concernant les 2 équipes en objet.

53395251 HOUILLES AC 2 / STE GENEVIEVE FC 1 du 17/05/2026 (R3/D)

Demande de HOUILLES AC, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 16h00, avec accord de FC STE GENEVIEVE.

Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

53395250 COLOMBIENNE FOOT ES 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 17/05/2026 (R3/D)

Demande de COLOMBIENNE ES, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la montée en division supérieure, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53395252 SALESIENNE DE PARIS 1 / CELLOIS CS 1 du 17/05/2026 (R3/D)

Demande de SALESIENNE DE PARIS, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 11h00.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :

53394978 ST MAUR LUSITANOS 1 / MASSY 91 FC 1 du 10/05/2026 (R3/B).

U17 – CHAMPIONNAT

53396482 ECOLE PLESSEENNE 1 / FC 91 AEL 1 du 10/05/2026 (R3/E)

Courriel de l'arbitre officiel informant d'un dysfonctionnement lors de la clôture de la feuille de match informatisée et indiquant le résultat du match.

La Commission entérine le score comme suite :

ECOLE PLESSEENNE : 0 but.

FC 91 AEL : 1 but.

La Commission demande aux deux clubs de lui communiquer la composition de leur équipe respective comprenant : numéro de maillots et de licences, nom/prénom des joueurs ainsi que l'encadrement, pour sa réunion du mardi 19 mai 2026.

53397014 AUBERVILLIERS FCM 1 / AS ARARAT ISSY 1 du 10/05/2025 (R3/I)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de l'AS ARARAT ISSY dans les 3 dernières rencontres.

53395639 RACING CLUB FRANCE 2 / MANTOIS 78 FC 2 du 10/05/2025 (R2/B)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé du FC MANTOIS 78 dans les 3 dernières rencontres.

53396487 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / RUNGIS US 1 du 10/05/2026 (R3/E)

Courriel de l'arbitre officiel informant d'un dysfonctionnement lors de la clôture de la feuille de match informatisée et indiquant le résultat du match.

La Commission entérine le score comme suite :

ANTONY FOOT EVOLUTION : 13 buts.

RUNGIS US : 0 but.

La Commission demande au club de l'US RUNGIS de lui communiquer la composition de son équipe comprenant : numéro de maillots et de licences, nom/prénom des joueurs ainsi que l'encadrement, pour sa réunion du mardi 19 mai 2026.

U17 R3/E		Date : 10/05/2026	
53396487			
	Antony foot Evolution		Rungis Us
1	ZEIN ASSI Jad 2547677551	1	
2	SADAOUI Ilian 2548126819	2	
3	YAPI Ahui 2548322132	3	
4	SIDIBE Idrissa 96038113123	4	
5	LAMSSYAH Ihab 25480113068	5	
6	RADUGET Timeo 2547463630	6	
7	MOREIRA SANCHES Jayson 2548434792	7	
8	RABET KORE Matys 2548110803	8	
9	BIENVENU Leon 2547444384	9	
10	GABEZ Gabriel 2547445782	10	
11	LE FLOHIC Ewan 2548209434	11	
12	ICETA Kaylian 2548375380	12	
13		13	
14		14	
	ENCADREMENT		ENCADREMENT
	E MIEL Jean Baptiste 2308102354 (DR)	E	
	A GUIBERT Camille 2348014433	A	
	A		

54578191 VILLENEUVE AFC 1 / SACLAS MERVILLE US 1 du 10/05/2026 (R3/H)

Lecture de la feuille de match et du rapport complémentaire de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de VILLENEUVE AFC, entraînant le forfait général de l'équipe dans les 3 dernières rencontres.

53397018 VGA ST MAUR 1 / FCM AUBERVILLIERS 1 du 17/05/2026 (R3/I)

Courriel de VGA ST MAUR.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe dans les 3 dernières rencontres.

53395512 SENART MOISSY 1 / JEUNES AUBERVILLIERS du 17/05/2026 (R2/A).

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de SENART MOISSY, à compter du 06 avril 2026, la Commission demande au club du SENART MOISSY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MOISSY CRAMAYEL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 15 mai 2026 à 12h00.

Le 2^{ème} match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2026/2027.

53395959 ORVILLOISE AS 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 17/05/2026 (R3/B)

Rappel.

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 01/04/2026 ayant infligé une suspension de terrain de 2 MATCHS FERMES à l'équipe 1 U17 de ORVILLOISE AS, à compter du 20 AVRIL 2026, la Commission demande au club de l'AS ORVILLOISE de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de LOUVRES et PUISEUX EN FRANCE, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 15 mai 2026 à 12h00, au plus tard.

Le 2^{ème} match sera à purger sur la saison 2026-2027.

Etant rappelé qu'à compter de la saison 2026-2027, la division Régionale 3 de ce championnat est « basculée » au niveau départemental avec la création d'une division départemental 1.

53396089 ROISSY EN FRANCE US 1 / PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de l'US ROISSY EN FRANCE pour jouer le samedi 16 mai 2026 à 15h00, au motif de l'organisation d'un tournoi et de l'indisponibilité des installations, avec accord de l'UMS PONTAULT COMBAULT.

La demande de changement consistant à avancer la date du match, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53395383 RC ARGENTEUIL 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 17/05/2026 (R1)

Demande de RC ARGENTEUIL, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 12h00, avec accord du FC 93 BOBIGNY.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53395646 CRETEIL LUSITANOS F. 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 17/05/2026 (R2/B)

Demande de CRETEIL LUSITANOS, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 12h30, avec accord du ST OUEN L'AUMONE AS.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53395515 BRUNOY FC 1 / FC 93 BOBIGNY 2 du 17/05/2026 (R2/A)

Demande de FC BRUNOY, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 12h00, avec accord du FC 93 BOBIGNY.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53395516 VAIRES ENT. US 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 17/05/2026 (R2/A)

Demande de VAIRES ENT. US, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 11h30.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'US FONTENAY SOUS BOIS US.

53395775 MAISONS AFORT FC 1 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 17/05/2026 (R3/A)

Demande de MAISONS ALFORT FC, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 14h00.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la montée en division supérieure, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53395777 LILAS FC 1 / DRANCY FC 1 du 17/05/2026 (R3/A)

Demande de LILAS FC, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières

journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la montée en division supérieure, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53396887 BAGNEUX COM 1 / ST MAUR LUSITANOS 1 du 17/05/2026 (R3/H)

Demande de COM BAGNEUX, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 17h00, sur le stade René ROUSSEAU à BAGNEUX.

La montée en division supérieure concernant les 2 équipes en objet, la Commission émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de ST MAUR LUSITANOS.

53397021 BONDY AS 1 / TROPS FC 1 du 17/05/2026 (R3/I)

Demande de BONDY AS, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h15 (**horaire annuel**).

Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :

53396086 UMS PONTAULT COMBAULT 1 / ROSNY SOUS BOIS SO 1 du 10/05/2026 (R3/C)

53396487 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / RUNGIS US 1 du 09/05/2026 (R3/E)

53396482 ECOLE PLESSENNE 1 / FC 91 AEL 1 du 10/05/2026 (R3/E)

U16 – CHAMPIONNAT

53397153 JEUNES AUBERVILLIERS 1/ SENART MOISSY 1 du 17/05/2026 (R1)

Demande de JEUNES AUBERVILLIERS, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00.

Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

53397151 JOINVILLE RC 1 / SARCELLES AAS 2 du 17/05/2026 (R1)

Demande de JOINVILLE RC, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h30, avec accord de l'AAS SARCELLES.

Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

53397283 EVRY FC 1 / PARIS FC 2 du 17/05/2026 (R2/A)

Demande de FC EVRY, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 14h00.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la montée en division supérieure, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53397416 CRETEIL LUSITANOS F. 1 / SARCELLES AAS 3 du 17/05/2026 (R2/B)

Demande de CRETEIL LUSITANOS F. pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00, avec accord de l'AAS SARCELLES.

Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

53397281 PARIS 13 ATLETICO 2 / BRETIGNY FCS 2 du 17/05/2026 (R2/A)

Demande de PARIS 13 ATLETICO pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h00, sur le stade PELE à Paris, avec accord de BRETIGNY FCS.

Cette rencontre n'ayant plus d'enjeu sportif pour la montée ou la descente de division, la Commission émet un avis favorable.

53397549 HOUILLES AC 1 / CERGY PONTOISE FC 2 du 17/05/2026 (R3/A)

Demande de HOUILLES AC, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 12h00, avec accord de CERGY PONTOISE FC.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

53397813 UMS PONTAULT COMBAULT 1 / RUNGIS US 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande de PONTAULT COMBAULT UMS, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 11h30.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'US RUNGIS.

53397679 PARIS 15 AC 1 / COM BAGNEUX 1 du 17/05/2026 (R3/B)

Demande de PARIS 15 AC, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 13h15, avec accord du COM BAGNEUX. La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la montée en division supérieure, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

53397942 SALESIEENNE DE PARIS 1 / BRETIGNY FCS 3 du 17/05/2026 (R3/D)

Demande de SALESIEENNE DE PARIS, pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 11h00.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS.

53397680 CRETEIL LUSITANOS F. 2 / ROISSY EN BRIE FC 1 du 17/05/2026 (R3/B)

Demande de CRETEIL LUSITANOS F., pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 12h30, avec accord de FC ROISSY EN BRIE.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :

53397539 CERGY PONTOISE FC 2 / VERSAILLES 78 FC 3 du 10/05/2026 (R3/A)

U15 – CHAMPIONNAT**Régional 1****53400816 RC JOINVILLE 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 09/05/2026.**

Lecture du courriel du RC JOINVILLE indiquant que la transmission de la FMI ne peut être effectuée (la tablette ayant été volée).

La Commission après lecture du rapport de l'arbitre officiel entérine le résultat du match 0- 2 en faveur d'ISSY LES MOULINEAUX FC et la composition des 2 équipes reçues.

53400816 – U15 R1			
JOINVILLE RC 1		0	Date : 09/05/2026 Arbitre central : BAHRIA Mehdi
ISSY LES MOULINEAUX FC 1		2	A1 : A2 : DEBROSSE Anthony
	JOINVILLE RC 1		ISSY LES MOULINEAUX FC 1
1	TELEVCA Alexandre	1	RECORDS Leonard
2	TOURE Alioune	2	SECK Samba
3	FARNABE MAJSTOROVIC Alek	3	LICARI Lucas
4	FORYOH Victor	4	CHARLET Fanantenantsoa (C)
5	AIKI Adam	5	SMADJA Liam
6	BELKACEMI Younes	6	KIMBUYA Ruben
7	GUERDA Sami	7	BAYO Megouha
8	FOFANA Kafoumba	8	TAGNE Noel Leon
9	HADJOUT Gabriel	9	DIALLO Mamadou
10	KANTE Cheick	10	TCHUISSEU William
11	SOULIMANE Oussama	11	TENDA Josue
12	YENDE Isaac	12	LOUCHATI Nail
13	ACHEMAOUI Nahel	13	DIABY Mohamed
14	BOUDALLAYE EI	14	
	ENCADREMENT		ENCADREMENT
	E AGOUDA Abdoul Matinou		E ZAH Herve
	A AHISSOU Wahmey Seko		A EDAHBI Alexis
	A		DR LACOSTE Thomas

53400822 SARCELLES AAS 1 / AUBERVILLIERS JEUNES 1 du 16/05/2026

Demande de SARCELLES AAS pour avancer le coup d'envoi à 13h30.

Accord de la Commission cette rencontre ne présentant pas d'enjeu sportif pour la montée ou descente de division.

53400821 MONTFERMEIL FC 1 / JOINVILLE RC 1 du 16/05/2026.

Accord des 2 clubs pour avancer le coup d'envoi du match à 14h30 au complexe Sportif Eric Tabarly de MONTFERMEIL.

S'agissant d'un avancement du coup d'envoi du match – accord de la Commission.

Régional 2**Poule B****53401224 RED STAR FC 2 / BOULOGNE BIL. AC 1 du 16/05/2026**

Demande du RED STAR FC 2 pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la descente en division inférieure, la Commission émet un avis défavorable.

U14 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :

53401592 RED STAR FC 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 09/05/2026 (R2/A)

53401680 CHOISY LE ROI AS 1 / EVRY F.C. 1 du 06/05/2026 (R2/B)

53401859 NEUILLY MARNE S.F.C. 1 / US TORCY PVM 2 du 09/05/2026 (R3/B)

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 1****Poule A****53401417 JOINVILLE RC 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 16/05/2026.**

Demande de JOINVILLE RC pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission (cette rencontre ne présentant pas d'enjeu sportif pour la montée ou descente de division et une rencontre U14 R3 de JOINVILLE RC étant programmée à 15h30 sur le même terrain).

Poule B**53401508 VERSAILLES 78 FC 1 / FLEURY 91 FC 1 du 16/05/2026**

Demande de VERSAILLES 78 FC pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30 en raison d'un match à enjeu sportif de son équipe U14 R3 le même jour à l'horaire officiel.

Accord de la Commission cette rencontre ne présentant pas d'enjeu sportif pour la montée ou descente de division.

Régional 2**Poule B****53401686 BOULOGNE BIL. AC 1 / RIS ORANGIS U.S. 1 du 16/05/2026**

Demande de BOULOGNE BIL. AC pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

S'agissant de la dernière journée de championnat et cette rencontre ayant un enjeu sportif pour la montée en division supérieure, la Commission émet un avis défavorable.

Elle précise que ce match peut être avancé avec l'accord des 2 clubs.

53401684 EVRY FC 1 / RACING CF 2 du 16/05/2026.

Demande d'EVRY FC pour avancer le coup d'envoi à 15h00.

S'agissant d'un avancement du coup d'envoi du match, accord de la Commission (créneau habituel de cette équipe).

Régional 3**Poule B****53401860 MEAUX CS AC. 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 09/05/2026.**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de **CHAMPS SUR MARNE FOOT.**

3^{ème} forfait entraînant le forfait général de cette équipe dans les 3 dernières rencontres.

Application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF :

53401864 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 16/05/2026.

NEUILLY SUR MARNE SFC (3pts ; 5 buts).

CHAMPS SUR MARNE FOOT (-1pt ; 0 but).

53401868 TORCY PVM US 2 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 16/05/2026.

Demande de TORCY PVM US pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30 au stade Roger Couderc à TORCY (match U14 R1 – à la même heure).

Accord de la Commission.

Poule D**53402038 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ERMONT A.S. 1 du 11/04/2026**

La Commission accuse réception des compositions des deux équipes.

U14 – RÉGIONAL 3				
BOUAFLE /FLINS ENT. 1		4	Date : 11/04/2026	
ERMONT A.S. 1		5	Arbitre central : CULUS Djibril	
			Arbitre assistant 1: OUAHMAN Lokman	
			Arbitre assistant 2 : RAZALI LECLERC Tom	
	BOUAFLE /FLINS ENT. 1			ERMONT A.S. 1
1	LEMARCHAND Nathan		1	CHAMPION DURSUN Melih
2	GOMIS Kalilan		2	FAUTRA Pharell
3	NAGOU Bernham		3	TRITTA Anaïs
4	IDOWU Keziah		4	HABABI Ayoub
5	DIAKITE Moussa		5	MANKENDA KOLELA Timéo
6	DRAME Kassim		6	VICENTE LY Noah
7	MAHUNGU Noah		7	DIOMANDE Fah Raff
8	DEUTSCH Gabin		8	ZANTOUTE Ismael
9	FEREY Wassim		9	NZINGA Hope
10	KHAYAR Adem		10	APPIAH OTTUKU ASARE Matthias
11	BOUHALISSA TOTILA Hayden		11	CLAISSE Sacha
12	LEMAITRE Victor		12	SCHMUTZ Mattheo
13	AKONDZO Wilson Emmanuel		13	AFOUS Youssef
14	THEOUSSE Elidjah		14	MOUMEN Adam
ENCADREMENT			ENCADREMENT	
	E AMAKOU Jacques		E	DIOP Demba
	A MOUTAROU NACHIROU Imran		A	KOITA Moussa
	A KEITA Ba		A	RENAI Sami

53402046 COLOMBIENNE FOOT ES 1 / RC ARGENTEUIL 2 du 16/05/2026

Demande de COLOMBIENNE FOOT ES pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission - horaire annuel de l'équipe et match sans enjeu sportif pour la montée ou descente de division.

53402047 ENTENTE SSG 1 / BONDY A.S. 1 du 16/05/2026

Demande d'ENTENTE SSG pour décaler le coup d'envoi à 16h00 en raison, d'un match qui commencera à 14h sur ce même terrain.

Accord de la Commission – horaire annuel de l'équipe et match sans enjeu sportif pour la montée ou descente de division.

CDM – CHAMPIONNAT**53398199 SAINT CYR LUSO 5 / COSMOS ST DENIS FC 5 du 10/05/2026 (R2/A)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport complémentaire de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été interrompue sur le score de 1 but à 2 à la 43^{ème} minute de jeu, car l'équipe de SAINT CYR LUSO s'est retrouvée avec moins de 8 joueurs sur le terrain,

Par ce motif,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de ST CYR LUSO.

ST CYR LUSO : -1 pt – 0 but.

COSMOS ST DENIS : 3 pts – 2 buts.

53398078 RELAIS CREOLE AUBERVILLIERS / VELIZY FRANCO PORTUGAIS du 17/05/2026 (R1)

Courriel de RELAIS CREOLE AUBERVILLIERS informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe dans les 3 dernières rencontres.

53398077 FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL / MINHOTOS DE BRAGA du 17/05/2026 (R1)

Courriel de MINHOTOS DE BRAGA informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe dans les 3 dernières rencontres.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :

53399013 ES SEIZIEME 1 / CLICHY SUR SEINE US 1 du 10/05/2026 (R3/B)

ANCIENS – CHAMPIONNAT**53398472 US TORCY PVM 1 / RUNGIS U.S. 1 du 17/05/2026 (R1)**

Demande de l'US TORCY PVM pour avancer le match à 09h00.

Le changement consistant à avancer l'horaire du coup d'envoi, la Commission émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'US RUNGIS.

53399278 FC ROMAINVILLE 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 10/05/2026 (R3/D)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de NEUILLY SUR MARNE SFC dans les 3 dernières rencontres.

53398732 PARIS ATLETICO 2 / VOLTAIRE CHATENAY MALABRY SS 1 du 10/05/2026 (R2/B)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY SS SFC dans les 3 dernières rencontres.

53398862 FC2M 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1 du 10/05/2026 (R3/A)

Match non joué.

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de CHANTELOUP LES VIGNES US dans les 3 dernières rencontres.